



ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine tenue le 26 mai 2014 à 10 heures à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, sous la présidence de Micheline Pelletier et à laquelle sont présents :

M. Roch Audet, maire de Bonaventure Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Allen Cormier, préfet Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Daniel Côté, maire de Gaspé Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Guy Gallant, préfet Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Mme Diane Lebouthillier, préfet Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louisette Langlois, maire de Chandler Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Ainsi que:

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Mary-Lou Nadeau, agente à la gestion et au marketing

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Jonathan Lapierre, maire des Îles Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Guy Poirier, préfet Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Gilbert Scantland, directeur général Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
- 4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2014 (adoption);
- 5. Correspondances;
- 6. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés;
- 7. Suivi des finances et des opérations;
- 8. Présentation des états financiers vérifiés 2013;
- 9. Demande de Kéolis/Orléans Express pour diminuer les services de transport par autocar dans la région;
- 10. Gestion « Transport Sans Frontière »
- 11. Affaires nouvelles
- 12. Date et lieu de la prochaine rencontre
- 13. Levée de l'assemblée.





ou annotation

R14 - 18

R14 - 19

R14 - 20

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM 1.

La vice-présidente, Micheline Pelletier, animera la rencontre en raison de l'absence du président, Jonathan Lapierre. Elle souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Daniel Côté propose Mary-Lou Nadeau à titre de secrétaire d'assemblée.

Mary-Lou Nadeau accepte d'être secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA **NOMINATION** D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Daniel Côté et résolu de nommer Mary-Lou Nadeau à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-présidente fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA **RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2014**

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 16 avril 2014» est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2014**

IL EST PROPOSÉ par Diane LeBouthillier et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 16 avril 2014 tenue à Gaspé, tel que lu et présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est traitée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. COMPTE À PAYER ET LISTES DES COMPTES PRÉAUTORISÉS

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés est remise aux administrateurs.



R14 - 21

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu d'adopter la liste de comptes à payer au 31 mars 2014 au montant total de 165 356,72 \$ comme présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

L'état des résultats, le bilan, les comptes à recevoir et les rapports d'achalandage au 31 mars 2014 sont présentés aux administrateurs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

R14-22

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2013

Les états financiers vérifiés de l'année 2013 sont présentés aux administrateurs, par Claude Bernard, comptable agréé chez ABCA.

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu d'adopter les états financiers vérifiés de l'année 3013.

R14-23

9. KEOLIS ET LES SERVICES DE TRANSPORT INTERURBAIN PAR AUTOCAR

PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT L'OPPOSITION DE LA RÉGIE FACE À LA DEMANDE DE COUPURE DANS LE SERVICE INTERUBAIN DE KEOLIS EN GASPÉSIE

- CONSIDERANT la requête faite à la Commission des transports du Québec par le transporteur privé Keolis Orléans Express, laquelle consiste en une diminution significative de ses services en région.
- CONSIDERANT l'état actuel des services de transport terrestre des personnes et des marchandises dans la région de la Gaspésie-Îles-dela-Madeleine, notamment en regard de l'état actuel du chemin de fer de la Gaspésie et des services de Via Rail.
- CONSIDERANT le caractère essentiel des services de transport interurbain offerts par Keolis dans la région pour le transport des personnes et des marchandises, cela dans un contexte d'occupation dynamique du territoire.
- CONSIDERANT les impacts anticipés d'une telle diminution de service pour les personnes ainés, pour les jeunes, pour les personnes à faible revenu, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises de la région.
- CONSIDERANT l'incapacité financière et opérationnelle de la région à développer, à implanter et à opérer à court-moyen termes un service interurbain par autocar

IL EST PROPOSÉ par Diane LeBouthillier et résolu :



R14 - 24



ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- QUE la Régie demande à la Commission des Transports du Québec de refuser toute forme de requête faite par Keolis Canada qui aurait pour effet de :
 - diminuer la fréquence (jours / heures) du service ;
 - diminuer le nombre de points de service sur le territoire ;
 - d'augmenter les échelles de tarification ;
 - d'affecter la qualité globale du service.
- QUE la Régie demande à la Commission des Transports du Québec d'entreprendre un processus de consultation permettant à l'ensemble des citoyens et des intervenants régionaux de faire valoir leur point de vue concernant les services de transports interurbains en Gaspésie.
- QUE la Régie demande à la Commission des Transport du Québec d'entreprendre un processus de révision du mode de financement du transport interurbain qui tiennent compte des nouvelles réalités auxquelles les régions sont confrontées et les récentes initiatives qui se développent en matière de transport collectif des personnes dans les différentes régions du Québec, dont la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- QU'UNE rencontre d'urgence avec le ministre Jean D'Amour, ministre Responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ministre délégué au Transport et la Régie ait lieu afin de discuter du caractère essentiel de la desserte de transport interurbain par autocar.
- QUE la Régie autorise son président à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Une nouvelle date est fixée pour la prochaine rencontre : 30 juin 2014, 10h à 15h, à Carleton-sur-Mer

Aucune proposition n'est débattue à ce point

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée, puisqu'aucun public n'est présent.

Aucune proposition n'est débattue à ce point

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu que l'assemblée soit levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par le président,

Lu et certifié conforme par le secrétaire-trésorier,

Jonathan Lapierre

Antoine Audet

29/07/2014 Date

Zo 10 2014

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date